

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 JUIN 2010 à 20 heures 30

PROCES VERBAL

Date de convocation : 15 juin 2010

Date d'affichage : 25 juin 2010

L'an deux mille dix, le lundi vingt-et-un juin à 20 H 30, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CUREAU Michel, Maire de MONTOIRE.

Etaient présents : M. CUREAU, Maire,

M. ROGER, Mme BOURDERIOUX, M. SASSIER, Mme LEGEAY, MM. GUIBON, HUPPENOIRE, Adjoints, M. ROULLIER, Maire délégué de St-Quentin-les-Trôo, M. MICHEL, Conseiller municipal délégué, M. BARROIS, Mmes HALLIER, LAMOTTE, LEBARROIS, MM. MOYER, ROUSSEAU, SIMIER, VASSEUR Mme VERRIER, M. FROMION, Mme BONHOMME, Mme LEFERT, Mme FELARD.

Etaient absents : Mmes GOUPY, BALOURDET, GERARD-GERBRON, Mlle PITAT, M. SAUVAL (excusés)

Pouvoirs : Mme GOUPY à Mme BOURDERIOUX, Mme BALOURDET à M. ROUSSEAU, Mlle PITAT à M. SASSIER,

Secrétaire de séance : Mme FELARD.

1°) - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Le maire propose l'adoption du procès verbal de la séance du 31 mai 2010.

Après plusieurs remarques sur ce procès verbal, le maire rappelle que selon le Code Général des Collectivités Territoriales, il n'y a pas d'obligations de détails des débats et qu'il entend que désormais le secrétaire de séance se contente de retranscrire l'essentiel.

Ce procès verbal n'appelant pas d'autres commentaires, il est adopté.

2°) - DECISIONS DU MAIRE

En vertu des délégations dont le maire dispose, il annonce avoir été amené à prendre les décisions suivantes :

2.1 – délivrance à Mme Nicole LANCELIN d'une concession de terrain pour 50 ans dans le cimetière St-Laurent au profit d'elle-même et sa famille (252 €).

2.2 – délivrance à Jean SEMAT d'une concession de terrain pour 50 ans dans le cimetière St-Laurent au profit de membres de sa famille (à titre d'échange avec une concession préexistante).

2.3 - La Commune de Montoire-sur-le-Loir loue le box n° 1 du garage 3 rue du Boël à M. Eric QUENTIN

Prise d'effet : **15 juin 2010** - Durée : **3 ans** - Loyer mensuel : **50,00 €**.

Paiement : **Chaque mois à terme échu**.- Révision de loyer : **le 15 juin chaque année**

Indice de référence **L'évolution de l'indice de référence des loyers**.

(Indice de base : **celui du 1^{er} trimestre 2010 : 117,81**).

Il en est pris acte.

3°) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - CHAMBRE FUNERAIRE - EXPLOITATION – RAPPORT D'ACTIVITE 2009-2010

Le maire propose de prendre acte du rapport d'activité 2009-2010 établi par le délégataire

Il en est pris acte

4°) - COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - ELECTION DE SES MEMBRES

Les listes n'appartenant pas à la majorité municipale n'ayant pas déposé leur candidature, l'élection portera sur la seule liste qui a déposé sa candidature.

Le maire propose de passer au vote

Sont élus membres de la commission de délégation de service public

Titulaires : P. ROGER, J. GOUPY, D. GUIBON, S. VERRIER, J. SASSIER

Suppléants : M.-T. BALOURDET, F. LAMOTTE, B. ROUSSEAU G. MOYER, A. MICHEL

5°) - CULTURE – CONVENTION AVEC LA REGION POUR LA SAISON CULTURELLE

Le maire fait savoir que la région a fait parvenir son accord officiel de subvention de 14 660 € sur une dépense subventionnable s'élevant à 32 579 € pour la mise en œuvre d'un contrat régional de saison culturelle au titre de l'année 2010.

A. Michel qui suit ce dossier apporte quelques précisions.

Le maire propose de l'autoriser à signer ce contrat qui prévoit, entre autres, les modalités de versement de cette subvention.

La délibération est adoptée à l'unanimité

6°) - PATRIMOINE - CONVENTION AVEC LE COMITE D'INITIATION AUX ARTS DU CIRQUE 2010-2011

Le maire fait savoir que, compte tenu des problèmes de voisinage, il a semblé préférable de trouver une solution avec un nouveau terrain d'implantation. Le choix de terrain s'est actuellement porté sur une parcelle appartenant à la ville cadastrée ZM 230 (rue F. Arago) sous réserve qu'il ne soit pas trouvé un terrain mieux approprié.

Proposition de retenir le principe d'une nouvelle convention qui pourrait déterminer à compter du 1^{er} septembre 2010 et pour une durée de 1 an les conditions de mise à disposition d'un terrain et les engagements de la commune à l'égard de l'occupant (identiques à la convention en cours).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7°) - PATRIMOINE - VENTE D'UN TERRAIN AGRICOLE NON EXPLOITE – PARCELLE ZI 152 - AU LIEU DIT LES CARTES A M. LABE

Le maire apporte l'information qu'un Montoirien, M. François LABÉ, s'est installé comme auto-entrepreneur avec une activité de ramassage de branches.

A la recherche d'un terrain d'implantation, il s'est rapproché de la commune afin d'examiner nos disponibilités. Un terrain de nature agricole, non exploité, nous appartient au lieu dit « les Cartes », cadastré ZI 152, d'une surface de 42 a 90 ca.

L'estimation a été sollicitée du service du Domaine. Proposition de le lui vendre pour la somme de 1 600 €, frais d'acte (établi par Me Aubrun-Thimel) en sus. Sous réserve que son activité soit compatible avec la présence voisine du château d'eau.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8°) - PATRIMOINE – SECTEUR DES MARRONNIERS – VENTE DE LA PARCELLE AH 264

Le maire annonce que, suite aux relances des candidats et après vérification du respect des critères tels qu'ils ont été redéfinis, une autre candidature a pu être retenue.

La famille concernée, qui est également susceptible d'être éligible au Pass-Foncier, est prête à déposer son dossier à ce titre.

Proposition de vendre à M. et Mme Nicolas BARON, la parcelle AH 264 (lot n°3) d'une surface de 700 m² au prix de 20 000 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité

9°) - FINANCES – TARIF ECOLE DE MUSIQUE A COMPTER DE LA RENTREE SCOLAIRE 2010-2011

Après que le maire a rappelé qu'il convenait de prévoir le tarif de l'école de musique pour la rentrée scolaire, un long débat intervient d'où il ressort qu'il serait judicieux d'augmenter le tarif d'inscription des adhérents hors-commune afin de faire prendre conscience que ce sont actuellement les montoiriens qui supportent intégralement le coût du service.

Cette démarche s'accompagnerait des réunions d'informations avec les maires des communes concernées afin que ce ne soit pas les familles qui pâtissent de cette régularisation

Il est proposé d'adopter le tarif ci-après des différents services offerts par l'Ecole Municipale de musique applicable à compter de la prochaine rentrée scolaire.

	2009/2010	2010/2011	
		Commune	Hors-commune
Droits d'inscription/an	24,33 €	25,06 €	50,12 €
Cotisation trimestrielle			
-cours de solfège + chant	29,88 €	30,78 €	30,78 €
-cours d'instrument	24,33 €	25,06 €	25,06 €
-classe de jazz ou de musique actuelle	24,33 €	25,06 €	25,06 €
-éveil musical	24,33 €	25,06 €	25,06 €
-solfège sans chorale	24,33 €	25,06 €	25,06 €
-cours de chant choral	24,33 €	25,06 €	25,06 €
Location instrument/an	92,00 €	94,76 €	94,76 €

La délibération est adoptée

8°) _____ FINANCES – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'UNION MUSICALE DE MONTOIRE

Le maire annonce que la ville de Montoire avait chargé l'"Union Musicale de Montoire" d'organiser le concert lyrique de Marion Baglan dans le cadre de la saison culturelle régionale et de Festillésime.

Il propose d'attribuer et de verser à l'association porteuse une subvention d'un montant de 2 049 € correspondant au déficit de ce spectacle pour l'association dont le compte d'exploitation détaillé nous a été présenté.

A. Michel le présente à son tour à l'assemblée en apportant d'autres commentaires.

La délibération est adoptée à l'unanimité

9°) FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N°1

Le maire cède la parole à l'adjoint aux finances qui détaille un ensemble d'ajustements comptables, soit sollicités par la Trésorerie, soit justifiés par des nécessités qui sont apparues depuis le vote du budget. Il est proposé d'approuver cette décision modificative telle qu'elle a été présentée.

La délibération est adoptée à l'unanimité

10°) - AFFAIRES DIVERSES

Différents sujets sont évoqués

Bien que ce sujet ne soit pas inscrit spécifiquement à l'ordre du jour et pour cause, le maire propose qu'ainsi que la commune l'a souvent fait lors de sinistres importants, où qu'ils se soient déroulés, il soit fait un geste de solidarité en direction des sinistrés victimes des inondations du Var.

Il est suggéré d'allouer une subvention aux Sinistrés du Var d'un montant de 500 € au profit du CCAS de la ville de Draguignan.

La délibération est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée les an, mois et jours susdits avril à 22 h 55.

Fait à Montoire-sur-le-Loir, le 25 juin 2010.

Le Maire,

Michel Cureau

DECISION MODIFICATIVE N°1**BUDGET PRINCIPAL**

Fonctionnement	CHAP	Libellés	Dépenses en +	Dépenses en -	Recettes en +	Recettes en -
675 - valeurs comptables des immo cédées	042	Ecrit cession échange Lallier/commune	10 696,00			
776 - Différences sur réalisations reprises au cpte de résultat	042				4 546,00	
775 - produits des cessions	77				6 150,00	
TOTAL			10 696,00	0,00	10 696,00	0,00
			10 696,00		10 696,00	

Investissement	CHAP	Libellés	Dépenses en +	Dépenses en -	Recettes en +	Recettes en -
2151 - réseaux	21	Régul article sur rar		1 451,00		
2184 - mobilier	21		1 451,00			
192 - plus ou moins value sur opérations de cessions	040	Ecrit cession échange Lallier/commune	4 546,00			
2111 - terrain nu	040				10 696,00	
024 - produits des cessions	024					6 150,00
TOTAL			5 997,00	1 451,00	10 696,00	6 150,00
			4 546,00		4 546,00	

BUDGET CAMPING

Investissement	CHAP	Libellés	Dépenses en +	Dépenses en -	Recettes en +	Recettes en -
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00
			0,00		0,00	

Fonctionnement	CHAP	Libellés	Dépenses en +	Dépenses en -	Recettes en +	Recettes en -
60622 - carburants	011	Régul saisie du bp décalage de ligne	600,00			
60628 - fournitures diverses non stockées	011		900,00			
60631 - fournitures d'entretien	011				700,00	
6064 - fournitures administratives	011				550,00	
6068 - fournitures diverses	011				250,00	
TOTAL			1 500,00	1 500,00	0,00	0,00
			0,00		0,00	